



Fiche d'inscription

Tremplin Musical *Nouvelle scène Klassic !*

Groupes amateurs

Ecole de musique, Espace culturel Saint Renan
7 mars 2026

Informations diverses :

Toutes les esthétiques dans la catégorie
« Formation ou répertoire classique »

Tremplin pour groupes amateurs

Sans condition d'âge

A fournir à l'appui du bulletin d'inscription

Présentation du groupe + un enregistrement vidéo et/ou audio d'au moins un titre



Inscription pour le 15 février 2026

Nom du groupe :

Coordonnées du responsable :

Nom et prénom :

Tel : ---/---/---/---/---

Mail :@.....

Composition du groupe :

Nom - Prénom	âge	Mail	Tel	Instrument	Commune de résidence (de scolarisation pour les étudiants)

Exemples de morceaux joués et esthétique :

.....

.....

.....

Signature :

Retour fiche d'inscription + bio + fiche technique + enregistrement + autorisation parentale à
musique@ccpi.bzh ou CCPI (Ecole de Musique d'Iroise) - CS 10078 - 29290 LANRIVOARE



Tremplin musical *Nouvelle Scène*

Règlement

ARTICLE 1 : Présentation

Organisé par l'Ecole de Musique d'Iroise dans le cadre de la programmation culturelle 2025-2026, le concours intitulé *Nouvelle Scène Klassic !* vise :

- A offrir la possibilité à plusieurs musiciens constitués en groupe de se produire sur une scène professionnelle dans le cadre de la programmation 2025-2026 de l'Ecole de Musique d'Iroise.
- De bénéficier dans les années à venir d'un accompagnement de l'Ecole de Musique d'Iroise
- De gagner l'un des lots mis en jeu dans le cadre du Tremplin et détaillés à l'article 5.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux groupes de musiques amateurs sans condition d'âge.

ARTICLE 3 : Modalités de sélection des productions

Le jury du tremplin sera composé :

- Du président d'honneur, personnalité musicale reconnue
- De l'élue à la culture de la ville accueillante (Saint Renan) ou de son suppléant
- D'un représentant de média
- D'un représentant d'organisateur d'événementiel ou programmateur musical

Un comité d'écoute professionnel se réunira le 16 février 2026 dans les locaux de Pays d'Iroise Communauté pour départager les groupes candidats et procéder à une sélection des groupes admis à se produire lors du Tremplin.

Les groupes candidats devront remettre pour cette sélection une fiche d'inscription complète et un enregistrement audio et/ou vidéo d'un titre complet représentant leur groupe ainsi qu'une fiche technique.

A l'issue de cette réunion, le comité attribuera une note à chaque groupe en fonction des critères énoncés dans l'article 5. Les groupes recueillant les meilleures notes participeront au Tremplin musical Nouvelle scène le 7 mars 2026 à l'Arcadie.

Les groupes n'étant pas retenus auront un retour constructif du comité d'écoute professionnel. Les décisions du comité sont souveraines et incontestables.

ARTICLE 4 : Déroulement de la prestation

- Le set complet est d'une durée de 30 min installation, line check, prestation et désinstallation compris. Le plateau est muté 25 minutes après l'entrée en scène. Le temps de jeu effectif sera d'une durée de 15 minutes avec 5' d'installation, 5' de line check le cas échéant, 5' de désinstallation.
- Le backline est commun à tous les groupes. Une fiche technique précise sera envoyée aux groupes retenus le 15 février 2026.
- Dans le créneau 14h-18h, l'ordre de passage des sélections du 15 février 2026 sera indiqué aux groupes par l'organisateur (Ecole de Musique d'Iroise) et ne pourra être remis en cause.

ARTICLE 5 : Critères de sélection des productions

Toutes les esthétiques et formations musicales avec instrument et chant dans la catégorie «formation ou répertoire classique» peuvent être représentées. Le terme *formation classique* désigne une formation comprenant des instruments de l'orchestre symphonique. Le terme *répertoire classique* désigne toutes les esthétiques de la musique dite savante de la musique ancienne jusqu'à la musique contemporaine en passant par la musique Renaissance, baroque, classique, romantique, impressionniste, etc.

Les cas de figure sont les suivants : présenter une formation classique et un répertoire classique ; présenter une formation non classique avec un répertoire classique ; présenter une formation classique avec un répertoire non classique.

La sélection se fera sur :

- La faculté à réinventer les codes du répertoire ou de la formation classique
- L'esprit actuel et novateur de la musique, l'originalité du groupe
- La recherche d'axes d'interprétation objectivés et la clarté des choix d'interprétation seront déterminants.
- La qualité des arrangements ou l'apport de compositions seront des aspects particulièrement valorisés dans la notation des groupes.
- La qualité et la richesse vocales et instrumentales
- La capacité à susciter l'imaginaire / transmettre l'énergie
- La capacité à communiquer avec le public / le cas échéant situer l'œuvre dans un contexte culturel et historique plus large
- Le respect du temps imparti et la gestion de l'arrivée et la sortie de scène

Le nombre de groupes pouvant participer au tremplin est limité à 6.

Les groupes auront tous un retour constructif sur leur prestation.

3 catégories, déterminées par le profil et les objectifs du groupe permettront de répartir les dotations :

- Jeune pousse
- Talent d'avenir
- Pré-professionnel

ARTICLE 6 : Dotations

• 1^{er} prix :

- Enregistrement à La Carène, Brest
- Concert en première partie de *Irwaz* le 7 mars 2026 à 20h. 30 minutes de prestation musicale. Balances à 19h45. Le groupe sélectionné se produira sur la scène prévue pour cette manifestation dans les conditions suivantes :
 - * Rémunération : Aucune rémunération n'est prévue pour le groupe sélectionné
 - * Scène : Mise à disposition par l'organisateur (Ecole de Musique d'Iroise)
 - * Matériel : Le matériel de sonorisation est mis à disposition des groupes par l'organisateur. Il devra être utilisé dans des conditions normales et être restitué en l'état à l'issue de la prestation. L'équipe technique son et lumières, mise à disposition par l'organisateur, sera également présente auprès des groupes afin d'assurer le bon déroulement de la soirée.

• 2^{ème} prix : création d'un logo pour la promotion du groupe

• 3^{ème} prix : un instrument chez Mercier musique Brest

• 4^{ème} prix : une année d'accompagnement et de coaching pour le groupe (12h) par un professionnel ainsi que l'accès aux locaux de répétition de l'école de musique.

• 5^{ème} prix : Bon d'achat à Music Star Brest

• 6^{ème} prix : Mini tournée sur le Pays d'Iroise pendant la saison estivale 2026

La répartition des dotations relève moins de la logique d'un classement que d'une répartition selon la pertinence avec les objectifs et profils des groupes.

ARTICLE 7 : Modalités d'inscription

Documents à envoyer pour l'inscription :

- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé. Le bulletin de participation et le règlement sont téléchargeables sur le site internet de l'Ecole de Musique d'Iroise, ou par mail à l'adresse suivante

musique@ccpi.bzh

- un enregistrement audio et/ou vidéo comportant au moins 1 titre ou à défaut un lien internet permettant une écoute d'au moins un titre du groupe

- une fiche technique
- un texte court (5 lignes maximum) et un visuel présentant l'esprit du groupe et le registre musical
- une autorisation parentale pour tous les participants mineurs (sur papier libre). OBLIGATOIRE

Clôture des inscriptions : 15 février 2026 à minuit. Font foi, pour déterminer si les inscriptions ont été effectuées dans les délais :

- le cachet de la poste, pour les envois postaux
- pour les envois par voie électronique, la date et l'heure d'arrivée du courrier électronique sur la messagerie de l'Ecole de Musique d'Iroise

Envoi des inscriptions :

Le bulletin d'inscription, ainsi que les documents susmentionnés (enregistrement ou lien internet, fiche technique, biographie, autorisation parentale), doivent être envoyés à l'Ecole de Musique d'Iroise :

- Par mail : musique@ccpi.bzh

Ou

- Par envoi postal

Ecole de Musique d'Iroise – Pays d'Iroise Communauté

Zone de Kerdrioual

29290 LANRIVOARE

- Par dépôt du bulletin d'inscription et des autres documents directement à la Communauté de communes contre récépissé.

Confirmation des inscriptions :

Chaque groupe inscrit recevra un courriel de confirmation de son inscription. Toutes les inscriptions ne répondant pas strictement aux modalités d'inscription et aux conditions de participation seront écartées et ne seront pas présentées au jury.

ARTICLE 7 : Annonce et diffusion des résultats

Les résultats de la première sélection seront annoncés le 16 février 2026, puis ceux du Tremplin le soir même du 7 mars 2026. Les décisions du jury sont là aussi souveraines et incontestables.

ARTICLE 8 : Droits de diffusion des productions

Les participants s'engagent à autoriser, sans contrepartie, l'Ecole de Musique d'Iroise et les partenaires associés à diffuser, et éventuellement reproduire, les images fixes et animées (photographies ou films) prises par eux au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la valorisation de ce tremplin.

ARTICLE 9 : Annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisateur devait être conduit à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Les 6 groupes retenus devront produire une attestation d'assurance Responsabilité Civile. Faute de production de ce document, au plus tard le 7 mars 2026, la prestation ne pourra être maintenue.

ARTICLE 10 : Calendrier récapitulatif

- Clôture des inscriptions : le 15 février 2026 à minuit
- Réunion de la commission d'écoute : le 16 février 2026 à 10h à Pays d'Iroise Communauté
- Annonce de la pré-sélection : le 16 février 2026 à 17h
- Tremplin : le 7 mars 2026, de 14H à 23H
- Annonce des gagnants et remise des lots : le 7 mars 2026, à 18h

ARTICLE 11 : Contacts

Pour tout renseignement concernant cette opération, contacter :

L'Ecole de Musique d'Iroise musique@ccpi.bzh ou 02 98 32 97 85